

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

L'éclairage de l'Exposition. — Le Château d'eau.
— Cascades et décorations. — Le gaz à l'eau. —
Raisonnements pharameux. — Gaz et Margarine. — Vive le bon gaz et le gaz Lebon!

L'éclairage des palais et des jardins de l'Exposition sera une véritable apothéose de la lumière, lorsque tout pourra être en état de fonctionner, car bien que l'ouverture soit officiellement décrétée, ça n'est pas encore fini.

On a dû partager aussi équitablement que possible l'espace à éclairer entre le gaz et l'électricité ; au premier on a concédé les jardins du Champ de-Mars et le Trocadéro, à la seconde tout le reste de l'Exposition et notamment les Champs-Élysées et l'esplanade des Invalides. Il semble toutefois que l'on ait fait la part trop belle à l'électricité, car les organes du gaz se sont plaints amèrement que cet agent d'éclairage ait été relégué au second plan et qu'on l'ait chargé de la besogne ingrate d'éclairer l'extérieur, tandis que l'électricité était admise à l'intérieur des palais où elle pourrait faire valoir tous ses avantages, au milieu des motifs de décoration les plus resplendissants.

Néanmoins le gaz se propose de faire bonne figure avec ses lanternes pourvues de becs à incandescence dont l'intensité lumineuse, pour des appareils contenant jusqu'à douze brûleurs, varie de 20 à 250 carrels.

L'énergie électrique qui sera produite par les machines génératrices de l'Exposition représente une puissance de 20.000 chevaux, dont les deux tiers, soit 15.000 chevaux seront consacrés à l'éclairage et 5000 à la force motrice. On pourrait ainsi alimenter 200.000 lampes de 10 bougies, ce qui représente à peu près vingt fois l'éclairage total de la ville de Lyon.

Les jardins des Champs Élysées sont éclairés au moyen de 174 lampes à arc de 10 ampères, qui peuvent ainsi former une intensité lumineuse de 8000 carrels ou 80.000 bougies.

Les monuments sont généralement éclairés extérieurement par des lampes électriques à incandescence qui se prêtent merveilleusement aux effets décoratifs les plus séduisants, en dessinant les grandes lignes architecturales par leurs cordons lumineux diversement colorés.

La porte monumentale de la place de la Concorde est ornée de 1500 lampes à incandescence et les minarets de l'entrée sont surmontés de deux phares électriques.

On a doté le pont Alexandre III d'un brillant éclairage comportant une quadruple rangée de candélabres, dont 28 avec lampes à arc disposées sur le bord des trottoirs et 28 sur les balustrades de rive, pourvus chacun de 3 lanternes contenant 4 lampes chacune.

.*

Mais le foyer lumineux le plus intense sera concentré sur le Château d'eau adossé au palais de l'électricité et ce dernier comme de juste resplendira des clartés les plus éblouissantes. Plus de 1000 lampes à incandescence dessineront les vastes arcades du

Château d'eau ; en arrière, et sur une étendue de 200 mètres, se détachera, sur le fond du ciel, la crête du palais de l'électricité, formant comme une immense collerette lumineuse garnie de 5000 lampes à incandescence, vraie rivière de diamants, inondant l'atmosphère de leurs gerbes rayonnantes de feux multicolores.

Je ne parle pas des cascades lumineuses, nuancées de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel par de puissants projecteurs qui, réalisant ce magnifique phénomène du mariage du feu et de l'eau, attachent à chaque globule liquide un ruban emprunté à l'écharpe d'Iris.

Il est vrai que les fontaines lumineuses sont connues depuis l'exposition précédente, mais le Château d'eau réalise évidemment une combinaison nouvelle, où la majesté de l'architecture s'allie au mouvement des grandes masses hydrauliques, pour former un spectacle grandiose et inaccoutumé.

Les jeux d'eau et de lumière combinés ont toujours eu le don de charmer les spectateurs. Certes les rayons de l'astre du jour filtrant à travers les branches entrelacées des hêtres de la forêt et le treillis serré des aiguilles des mélèzes, les bataillons d'atomes vibrant dans le flux lumineux d'un rayon d'or, sont pour l'œil un spectacle à nul autre pareil, mais le ruban mouvant du cours d'eau qui réfléchit en flèches lumineuses les feux ardents du soleil, la surface tranquille des eaux du lac où viennent se mirer les étoiles et les crêtes des flots, argentées par la lumière blanche de la lune, qui court sur les vagues comme un doux frisson, emplissent l'œil et l'esprit de clarté et de sensations plus vives et plus profondes.

Les cascades lumineuses ajoutent à l'éclat l'intérêt de la couleur. Chacun peut y trouver sa nuance préférée. Les visiteurs du Midi, revoient dans les belles nappes bleues, le beau ciel azuré de la Provence ; les jeunes filles qui aiment les couleurs tendres s'extasient devant les cascades habillées de rose ; les fervents de Bacchus se délectent à la vue de ces torrents de liqueur violacée, et les grands maîtres de l'Exposition reconnaissent dans cette couleur écarlate les flots de rubans rouges qui doivent infailliblement crever avant peu leur boutonnière.

Ainsi l'Exposition de 1900, comme je le disais plus haut, sera la véritable apothéose de la lumière, et le siècle qui finit pourra justement être qualifié de ce même nom, si toutefois le progrès et la valeur morale et matérielle d'une époque doivent se mesurer exclusivement au nombre et à l'intensité des chandelles que l'industrie peut accumuler dans nos villes.

.*

Les gaziers sont très préoccupés en ce moment d'une question qui leur tient beaucoup à cœur ; il s'agit du gaz à l'eau. Ce gaz n'est pas nouveau et l'on peut s'étonner que, depuis le temps qu'il est connu, son application ne soit pas entrée encore dans la pratique industrielle.

Il y a pourtant plusieurs raisons pour cela ; la première, c'est que ce gaz étant à peu près dépourvu de tout pouvoir éclairant, ne peut être utilisé directement pour l'éclairage ; on peut toutefois lui communiquer les propriétés lumineuses qui lui manquent à l'aide de vapeurs d'hydrocarbure, pétroles, goudrons et autres que l'on volatilise au contact de surfaces convenablement chauffées.

Le même gaz peut être employé sans mélange pour l'obtention de la force motrice, et c'est d'ailleurs dans ce but qu'il a été le plus employé jusqu'à présent. Toutefois son pouvoir calorifique est aussi notablement inférieur, à volume égal, à celui du gaz de houille, obtenu par la distillation de ce combustible en vase clos.

Mais ce qui constitue le plus grand inconvénient du gaz à l'eau, c'est qu'il contient une proportion trois ou quatre fois plus grande d'oxyde de carbone que le gaz ordinaire d'éclairage. Or cet élément est éminemment toxique, car c'est à lui que l'on doit principalement les accidents d'asphyxie causés par le gaz de houille lui-même. C'est surtout cette considération qui l'a fait écarter jusqu'à présent et qui en a restreint l'emploi à quelques applications de force motrice.

Tout le monde était d'accord, jusqu'à ce jour pour reconnaître les inconvénients de ce gaz. Mais la hausse considérable qui s'est produite ces derniers temps sur les charbons en général et sur les houilles à gaz en particulier ont incité les gaziers à reprendre cette vieille question du gaz à l'eau carburé ou non. On se livre donc actuellement, dans le monde gazier, à une véritable tentative de réhabilitation du gaz dont il s'agit.

C'est que celui-ci s'obtient dans des conditions particulièrement économiques et de même que la matière première du gaz d'éclairage est la houille, celle du gaz à l'eau est le coke, c'est-à-dire le sous-produit principal de la fabrication du premier gaz.

Le gaz à l'eau, en effet, s'obtient au moyen de la vapeur d'eau surchauffée, traversant une couche de coke incandescent. Dans ces conditions, la vapeur se décompose en ses deux éléments, l'hydrogène qui se dégage et l'oxygène qui se combine avec le carbone pour former de l'oxyde de carbone. On obtient ainsi 28 mètres cubes d'un mélange gazeux, pour 22 à 23 kilogrammes de coke.

Ce gaz peut être enrichi à l'aide de vapeurs provenant de la distillation d'huiles lourdes, ou encore être mélangé au gaz d'éclairage ordinaire.

* * *

Toutes les objections qu'on avait faites jusqu'à ce jour contre l'emploi de l'oxyde de carbone sont vivement critiquées par les tenants de la campagne de réhabilitation, industriels, chimistes, hygiénistes, qui jadis, condamnaient énergiquement l'emploi de ce gaz, mais ont trouvé leur chemin de Damas et adorent aujourd'hui ce qu'ils ont brûlé autrefois.

Mais le plus amusant réside certainement dans les arguments pittoresques sur lesquels ils essaient d'étayer leur thèse. D'abord ils s'élèvent avec indignation contre la distinction que l'on a faite jusqu'à ce jour entre le gaz d'eau carburé et le gaz de houille, en donnant à ces deux gaz, absolument semblables selon eux, deux noms différents. Ces appellations diverses les gênent, d'autant plus que dans la plupart des traités de gaz on a nettement spécifié que le gaz distribué devra être du gaz de houille, obtenu directement par la distillation en vase clos de cette matière.

A ce sujet ils étalent le raisonnement monumental suivant : le gaz à l'eau est engendré par le coke, il est vrai, mais puisque le coke est un dérivé de la houille, le gaz à l'eau est aussi un gaz de houille.

On pourrait leur opposer un argument tout aussi fort, en leur répondant : le chlorure de sodium ou sel de cuisine est un aliment, donc le chlore et le sodium qui dérivent de ce sel sont aussi des comestibles.

Un raisonnement non moins pyramidal, mis en avant par les bonzes les plus accrédités de la science d'outre-Manche, consiste dans cette proposition que le gaz de houille contenant de l'oxyde de carbone susceptible de produire l'asphyxie, il importe peu, au point de vue du danger, que le gaz à l'eau contienne une proportion plus forte de ce toxique. Ainsi si vous pouvez boire sans inconvénient un verre d'eau légèrement acidulé par l'acide sulfurique, rien ne vous empêche d'avalier un petit verre de vitriol, ce n'est qu'une question de plus ou de moins.

A côté de ceux-là, vous avez les opportunistes qui ne méconnaissent pas les dangers de l'oxyde de carbone et du gaz à l'eau, mais qui cherchent des palliatifs et des circonstances atténuantes.

Ils conseillent, ce qui d'ailleurs est fort logique, de n'employer ce gaz toxique que dilué dans de grandes proportions avec le gaz de houille ; de ne pas en faire usage dans les petites chambres non aérées, sans cheminée notamment ; d'utiliser des becs pourvus de dispositions susceptibles de limiter le débit, malgré les variations de pressions extérieures ; de maintenir d'ailleurs ces pressions à un taux aussi bas que possible dans les conduites ; enfin d'odoriser le gaz, même avec des substances irritantes, pour en déceler la présence et réveiller les personnes endormies, pendant la nuit.

* *

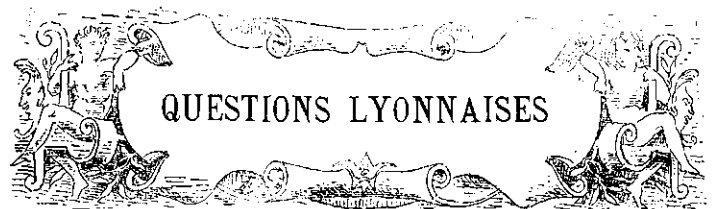
Faut-il pour cela condamner irrémédiablement le gaz à l'eau. Non sans doute, quand ce ne serait que pour éviter d'être traité en ennemi du progrès par les industriels intéressés à la diffusion de ce gaz. Le progrès est indiscutable au point de vue économique, pour les Compagnies d'éclairage s'entend, non pour les abonnés qui recevront un gaz de qualité inférieure, tant au point de vue du pouvoir éclairant qu'à celui de la sécurité des personnes.

Ces inconvénients ne constituent pas cependant des obstacles insurmontables, la qualité inférieure de l'éclairage peut être compensée par une réduction équivalente dans le prix de vente du gaz ; quant aux dangers, on peut espérer pouvoir les atténuer comme il convient par des mesures spéciales dont l'expérience aura démontré l'efficacité.

Mais ce qu'il ne faudrait pas, c'est que les gaziers réussissent à établir cette équivoque entre le gaz à l'eau et le gaz de houille, qui tendrait à confondre entre eux deux produits de nature si différente de manière à arriver, peu à peu, à substituer sans bruit au gaz prévu par les traités de concession, et aux mêmes conditions, un produit qui, en somme, est au gaz de houille ce que la margarine est au beurre d'Isigny.

Vive le progrès, Messieurs, mais le progrès pour tous et non pas au profit exclusif de quelques uns. Jusqu'à présent le génie mal-faisant de la falsification s'est donné carrière dans le domaine des aliments, des liquides et des solides, il ne faudrait pas qu'il s'attaque au gaz aujourd'hui, sous prétexte de compléter le cycle de ses méfaits. Le bon gaz c'est le gaz de Lebon, celui de la houille, le vrai, le seul digne de ce nom ; qu'on use en même temps du gaz à l'eau, du gaz acétylène, du gaz hydrogène carburé, soit, mais que l'on sache ce que l'on consomme, sans équivoque et sans surprise, et qu'on appelle les choses par leur nom, sans gazer, c'est le cas de le dire.

DARYMON.



LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ ET LES GRANDS TRAVAUX

Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué les principales questions traitées par le Conseil municipal défunt, il nous reste, maintenant, à examiner le programme que la nouvelle Assemblée aura à suivre pendant ses quatre années d'exercice, si, comme nous l'espérons, elle désire compléter utilement l'œuvre de ses prédécesseurs.

Le nouveau Maire de Lyon, M. Augagneur, a déjà indiqué les vues d'ensemble de la municipalité dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de son élection, mais cet exposé, dont nous excluons soigneusement tout ce qui touche de près ou de loin à la politique, ne donne aucun détail précis et se borne à montrer quelle

sera la ligne de conduite de l'Administration sur certaines questions d'ordre général. Nous ne pouvons donc apprécier pour le moment toutes les conséquences du changement radical qui vient de s'opérer à l'Hôtel-de-Ville.

Mais des paroles prononcées par le Maire, nous pouvons dès maintenant retenir la volonté bien arrêtée d'améliorer l'hygiène publique et de clore l'ère des emprunts.

L'amélioration de l'hygiène publique doit évidemment être au premier rang des préoccupations de nos édiles et il faut avouer que, sans avoir pu faire beaucoup, notre ancienne municipalité a été loin de se désintéresser de la question. Cependant, nous ferons remarquer que, pour obtenir un résultat appréciable et sérieux, il faudrait un effort considérable, c'est-à-dire établir un programme net et défini et accepter résolument les charges nouvelles que sa réalisation imposerait aux contribuables.

Or, renoncer à tout emprunt, c'est renoncer en même temps à toute œuvre d'utilité publique de quelque importance, car les disponibilités annuelles, si péniblement assurées par l'ancien Conseil, seront absorbées en grande partie, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier article, par la mise à exécution de certains grands travaux en vue desquels elles avaient été réservées.

D'autre part, il serait sage de prévoir les conséquences de la suppression des octrois, cette grave opération étant formellement promise par la majorité des nouveaux élus, le concours financier de l'Etat étant très problématique, concours qui a déjà fait défaut lors de la tentative semblable de l'ancienne Municipalité.

Si donc la nouvelle Administration persévère dans les intentions que vient de manifester son chef autorisé, il faudrait nous résigner à subir un temps d'arrêt dans la voie des améliorations successives de notre bonne cité lyonnaise.

Nous verrions bien, malgré cela, exécuter pendant les années qui vont suivre la plupart des grands travaux déjà décidés, mais, comme nous l'avons dit plus haut, ces travaux sont dès maintenant engagés et ils pourront être poursuivis sans interruption, grâce aux ressources dont nous avons parlé dernièrement, c'est-à-dire grâce aux disponibilités en réserve et au dernier emprunt. Le public devra donc rapporter tout le mérite des améliorations au précédent Conseil.

Nous espérons, toutefois, que nos craintes ne seront pas fondées et que l'Assemblée communale poursuivra sérieusement, sans aucun arrêt, l'œuvre d'amélioration et d'embellissement de la Ville, sans compromettre cependant les finances municipales, qui sont actuellement si prospères.

Nous nous proposerons, dans un prochain article, d'examiner quelles sont les affaires plus urgentes qu'il serait absolument utile de mener à bien pendant la durée du présent mandat municipal.

SINÉD.

LES TRAVAUX DE L'ANCIEN CONSEIL MUNICIPAL

— FIN —

Tramways.

Les progrès de l'industrie mécanique ont amené dans ces dernières années une transformation complète des moyens de transport en commun. Cette transformation a eu pour heureuses conséquences un développement considérable de lignes de tramways, un abaissement sensible des tarifs et une rapidité plus grande des communications.

Nous indiquons ci-après pour chaque réseau de tramways les principales créations ou modifications survenues au cours de cette période.

COMPAGNIE DES OMNIBUS ET TRAMWAYS

1^o *Substitution de la traction électrique à la traction animale.* — Le traité et le cahier des charges relatifs à cette substitution ont été approuvés par décret présidentiel du 27 novembre 1899. Mais la Compagnie n'a pas attendu cette approbation pour opérer cette substitution qui était complètement effectuée sur les différentes lignes de son réseau au mois de janvier 1899.

2^o *Modifications de tarifs.* — Au fur et à mesure de l'application de la traction électrique sur les diverses lignes, les anciens tarifs qui comportaient 10 centimes ou 15 centimes en 2^e classe, ont été unifiés à 10 centimes pour tout le territoire de la Ville. Ce tarif, postérieurement au décret du 27 novembre, a été également appliqué sur la totalité des lignes de Saint-Clair et de Villeurbanne. Enfin la correspondance gratuite a été établie pareillement au fur et à mesure des changements de mode de traction sur chaque ligne.

3^o *Prolongements et dédoublements des lignes existantes.* — Prolongement de la ligne n^o 1 (Bellecour-Monplaisir) jusqu'au chemin du Vinateur. Enquête faite du 15 mars au 15 avril 1899. Dossier transmis à M. le Préfet du Rhône le 3 février 1900 en vue d'obtenir de l'Etat la concession dudit prolongement.

Prolongement des lignes n^o 2 (Bellecour-Montchat), n^o 3 (Cordeliers-Villeurbanne), n^o 12 (Bellecour-Bon-Coin) et dédoublement de la ligne n^o 3 (tronçon se dirigeant sur Cusset).

Par délibération du 14 novembre 1899, le Conseil municipal a décidé de demander à l'Etat pour le rétrocéder à la Compagnie O.-T.-L., la concession de ces prolongements et dédoublement.

Les dossiers ont été transmis à la Préfecture le 6 avril courant.

4^o *Lignes nouvelles.* — Etablissement d'une ligne de Perrache au Parc, par la rue Tête-d'Or. Une délibération du 3 avril courant a autorisé la création de cette ligne à titre provisoire.

Ligne de la gare Saint-Paul au quartier de Gerland. Formalités d'enquête terminées. Dossier transmis au Préfet le 23 février dernier avec une délibération du 6 février demandant la concession, au nom de la Ville, pour la rétrocéder à la Compagnie. Travaux exécutés en grande partie.

Tramway de Perrache à la Croix-Rousse. Délibération du 7 novembre 1899, approuvant le projet, y compris le traité de récession et le cahier des charges. Enquête d'utilité publique en cours depuis le 12 avril présent mois. Proposition de la Compagnie tendant à l'exécution immédiate d'un tronçon reliant le funiculaire (rue Terme) aux lignes de la rue d'Algérie et de la rue Constantine. M. le Préfet a fait connaître qu'il donnerait suite à cette proposition à l'issue de l'enquête actuelle.

5^o *Autres améliorations.* — Création d'une gare de tramways cours du Midi, face à la gare Perrache. Dépenses à la charge de la Ville votées par une délibération du 28 mars 1899. Projet renvoyé, après modifications, à M. le Préfet, le 29 mars 1900, pour approbation définitive.

Modification du stationnement sur le côté nord de la place Bellecour. — Projet à l'étude.

COMPAGNIE LYONNAISE DE TRAMWAYS

1^o *Substitution de la traction électrique mixte (par accumulateur et par trolley) à la traction à vapeur.* Cette substitution a été autorisée par décision préfectorale du 19 février 1900 sur les deux lignes suivantes :

Cordeliers à Bron, avec embranchement de la place Henri à Montchat. Perrache au parc de la Tête-d'Or.

2^o *Etablissement d'une ligne de tramways de la place des Cordeliers à Cusset et à la Croix-Luizat.* Le projet, qui comportait tout d'abord la traction à vapeur, a été déclaré d'utilité publique par décret du 23 août 1896. La substitution de la traction mixte à la traction à vapeur a été autorisée par décision ministérielle du 27 novembre 1899. La mise en exploitation a eu lieu également à cette dernière date.

3^o *Ligne des Cordeliers au cimetière de la Guillotière.* — Prolongement jusqu'aux écoles de Monplaisir-la-Plaine. Décret d'utilité publique du 17 mars 1899. Projet d'exécution approuvé par arrêté de M. le Préfet du Rhône du 29 septembre 1899. — Prolongement actuellement en exploitation.

4^o *Substitution de la traction électrique par trolley à la traction électrique mixte.* Cette substitution a fait l'objet d'une demande récente de la Compagnie L.-T., demande jointe au traité passé entre O.-T.-L. et L.-T., pour l'emprunt réciproque de leurs voies et de leurs lignes aériennes.

RÉSEAU COMPLÉMENTAIRE DE LA RIVE GAUCHE DU RHONE

Ce réseau comprend les six lignes suivantes :

Ligne n^o 1. — De la gare des Brotteaux à la Quarantaine.

Ligne n^o 2. — De la gare Saint-Paul au cimetière de la Guillotière.

Ligne n^o 3. — Du parc de la Tête-d'Or à Perrache.

Ligne n^o 4. — Du parc de la Tête-d'Or à la Colombière.

Ligne n^o 5. — De la gare des Brotteaux au cimetière de la Guillotière.

Ligne n^o 6. — Du parc de la Tête-d'Or à l'avenue de Saxe prolongée.

Enquête faite du 6 décembre 1899 au 6 janvier 1900.

Dossier transmis le 5 mars 1900 à la Préfecture avec les résultats de l'enquête et le procès-verbal des réunions tenues par la Commission désignée par M. le Préfet pour donner son avis sur le réseau projeté. La délibération qui a accordé la concession à M. Burton est du 17 juin 1898; celle qui a approuvé les projets de traité de rétrocession et de cahier des charges est du 20 décembre 1893. Enfin la substitution à M. Burton de la Compagnie des tramways électriques de Lyon a été autorisée par délibération du 27 juin 1899.

SOCIÉTÉ DU TRAMWAY D'ÉCULLY

Ligne de Lyon (quai de Vaise) à Ecu'ly. — Tarifs modifiés : correspondance avec la Compagnie O.-T.-L. Ligne du Pont-d'Ecully aux Trois-Renards. Livrée à l'exploitation le 8 février 1897. Ligne de Lyon (quai de Vaise) à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Livrée à l'exploitation le 9 mai 1898. Ligne de Lyon (quai de Vaise) à Champagne. Livrée à l'exploitation le 11 août 1898.

La substitution de la Compagnie O.-T.-L. à la Société du tramway d'Ecully pour l'exploitation de ces quatre lignes a été approuvée par décret du 3 juin 1898; elle est devenue, d'après les conventions passées entre les deux Compagnies, un fait accompli depuis le 1^{er} juillet 1899.

COMPAGNIE FOURVIÈRE ET OUEST-LYONNAIS

Funiculaire de Saint-Jean à Saint-Just. Projet de substitution de la traction électrique avec crémaillère et voitures automotrices, à la traction actuelle. En voie d'exécution.

Etablissement sur le quai Fulchiron et la montée de Choulans d'une voie provisoire (Autorisation préfectorale du 13 juillet 1898.) Cette voie provisoire fonctionne avec fil aérien et se raccorde aux lignes de Francheville et de Sainte-Foy.

Embranchement de Saint-Jean à Fourvière. Concédé à la Compagnie F.-O.-L. par le département, déclaré d'utilité publique par une loi du 24 juin 1896. Travaux en cours d'exécution.

Prolongement du funiculaire de Saint-Jean à Saint-Just jusqu'à Loyasse. Projet déposé par la Compagnie F.-O.-L. Avis favorable du Conseil municipal. Actuellement à la Préfecture.

Prolongement jusqu'à la place des Célestins. Avis favorable du Conseil municipal du 14 mars 1899. Approbation du Conseil général du 1^{er} septembre 1899.

Ligne à traction électrique de Lyon-Saint-Just au Point-du-Jour et à Francheville. L'exploitation a commencé le 30 octobre 1893.

Ligne de Lyon-Saint-Just à Sainte-Foy-lez-Lyon. La voie a été portée de 0 m. 75 à 1 mètre de largeur et la largeur du matériel roulant a été augmentée.

Un projet d'embranchement par le chemin de Choulans, jusqu'aux abords de la place Bellecour, a été l'objet, après enquête, d'un avis favorable du Conseil municipal (6 décembre 1898).

COMPAGNIES DIVERSES

Chemin de fer funiculaire de Lyon-Saint-Paul à Fourvière et à Loyasse. — Concession donnée par l'Etat à la Ville et rétrocédée par cette dernière à M. Cornillon. (Société du chemin de fer de Lyon-Saint-Paul à Fourvière et à Loyasse, substituée à M. Cornillon.) La déclaration d'utilité publique a été prononcée par une loi du 21 décembre 1896. Les travaux sont en voie d'achèvement.) La Société concessionnaire a présenté un projet en vue de reporter jusqu'à la place de Trion le terminus fixé tout d'abord sur la place de la Sarra. Ce projet, après avoir été accepté par le Conseil municipal par délibération du 28 mars 1899, a été transmis à la Préfecture.

Tramway électrique de Lyon à Caluire. — Livré à l'exploitation le 1^{er} juin 1897. Prolongement jusqu'à la limite de la commune de Caluire; exploité depuis le 30 mars 1899.

Tramway de Lyon à Irigny et à Chaponost. — Une enquête a eu lieu du 5 décembre 1898 au 5 janvier 1899. Par une délibération du 14 mars 1899, le Conseil municipal a émis un avis favorable à ce projet. Le dossier a été ensuite transmis à M. le Préfet le 25 mars.

Tramway de Bellecour à Charbonnières. — Projet Tardy. — Avis favorable, après enquête du 5 juin au 5 juillet 1899, de la part du Conseil municipal dans sa séance du 6 février 1900.

Tramway du parc de la Tête-d'Or à Venissieux. — Enquête du 30 novembre au 30 décembre 1898. Avis favorable du Conseil municipal en date du 18 juillet 1899.

Tramway de Lyon (pont Morand) à Montluel et à Dagny-ux. — Enquête du 14 août au 14 septembre 1899. Avis favorable du Conseil du 16 janvier 1900.

Tramway de Lyon à Brégnier-Cordon. — Enquête du 27 décembre 1899 au 27 janvier 1900. Avis favorable du Conseil du 1^{er} mars 1900.



Le Jury des récompenses.

Le *Journal officiel* du 16 mai a publié le décret nommant les membres du Jury des récompenses de l'Exposition. Voici les noms des jurés pour les classes intéressant nos lecteurs :

GRUPE II — CLASSE 10

Architecture.

MM.

De Baudot, inspecteur général des édifices diocésains.
Coquart, membre de l'Institut.
Corroyer, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains.
Daumet, membre de l'Institut.
Guadet, inspecteur général des bâtiments civils.
Lisch, inspecteur général des monuments historiques.
Loviot.
Marcou (Frantz), inspecteur général des monuments historiques.
Mayeux.
Normand, membre de l'Institut.
Roger-Ballu, inspecteur des Beaux-Arts.
Scellier de Gisors, inspecteur général des bâtiments civils.
Vaudremer, membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains.

Suppléants.

MM.

Boileau. — Chancel (Abel). — Courtois-Suffit. — Esquié. — Roussi.

GRUPE V

Electricité.

CLASSE 23

Production et utilisation mécaniques de l'électricité.

Nous citons seulement les noms suivants se rapportant à notre région :

MM.

Raclet (Joannis), administrateur délégué de la Société Lyonnaise des forces motrices du Rhône.

Suppléant.

Lombard-Gerin (Louis), ingénieur-électricien.

GRUPE VI — CLASSE 29

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

MM.

Agnellet (Edouard), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ingénieur en chef des études, du matériel des voies et des bâtiments à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Brosselin (Gustave), inspecteur général des ponts et chaussées. Vice-président du Conseil général des ponts et chaussées.

Choisy (Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Professeur adjoint d'architecture à l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

De Dartin (Ferdinand), inspecteur général des ponts et chaussées. Professeur à l'École polytechnique. Inspecteur à l'École nationale des ponts et chaussées

Guillain (Florent), député. Inspecteur général des ponts et chaussées. Directeur honoraire des routes, de la navigation et des mines au ministère des Travaux publics.

Huet (Edmond), inspecteur général des ponts et chaussées en retraite. Ancien directeur administratif des travaux de la ville de Paris.

Jozon (Marcel), inspecteur général des ponts et chaussées. Directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des Travaux publics. Conseiller d'Etat.

Lévy (Maurice), de l'Institut. Inspecteur général des ponts et chaussées. Professeur à l'École centrale des arts et manufactures.

Pascal (Louis), de l'Institut. Architecte du Gouvernement.

Reymond (Francisque), sénateur. Ingénieur des arts et manufactures. Ancien directeur de l'École centrale des arts et manufactures.

Suppléants.

MM.

Dubrujeaud (Léon). Maçonnerie. Membre de la Chambre de commerce de Paris.

Trélat (Gaston), professeur à l'École spéciale d'architecture.

GROUPE XI

Mines et métallurgie.

CLASSE 63

*Exploitation des mines, minières et carrières
(Matériel, procédés et produits).*

MM.

Beigbeder (Daniel), ancien ingénieur des manufactures de l'Etat. Secrétaire général de la Compagnie des mines de Mokta-el-Hadid

Bordeaux-Montrieux (Gorges), président du Conseil d'administration de la Société des ardoisières d'Angers.

Boyer (Eugène), ingénieur administrateur délégué de la Société générale électrique et industrielle.

De Curières de Castelnau (le vicomte Clément), ingénieur en chef des mines. Ancien directeur de l'École des mines de Saint-Etienne.

Couriot (Henri), ingénieur des arts et manufactures. Professeur du cours d'exploitation des mines à l'École centrale des arts et manufactures. Professeur à l'École spéciale d'architecture.

Darcy (Henri), président de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, du Comité central des houillères de France.

Faure (Joseph), ingénieur des mines.

Gruner (Edouard), ingénieur civil des mines. Secrétaire du Comité central des houillères de France.

Haton de la Goupillière (Julien), de l'Institut. Inspecteur général des mines, Directeur de l'École nationale supérieure des mines.

Leroy (Alfred), sénateur. Directeur de la Compagnie des mines de Bruay.

Ouachée (Charles), ancien exploitant des carrières de pierre de Saint-Leu et de Saint-Maximin (Oise). Membre de la Chambre de commerce de Paris.

Sainte-Claire-Deville (H.), anc. direct. des manufactures de l'Etat. Administrateur délégué des anciennes salines domaniales de l'Est.

Schneider (Paul), président de la Compagnie des mines de Douchy et de la Société des schistes d'Autun.

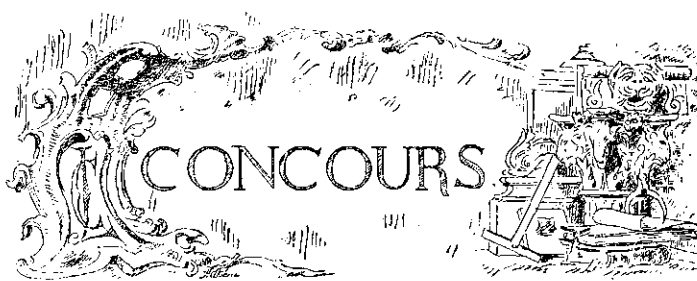
Vieille (P.-E.), ingénieur en chef des poudres et salpêtres.

Suppléants.

MM.

Bergeron (Jules), ingénieur des arts et manufactures. Professeur à l'École centrale des arts et manufactures.

Folliot (Albert), président du Conseil d'administration de la Société anonyme d'exploitation des marbres de l'Ouest.



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Palais Saint-Pierre

CONCOURS D'ART DÉCORATIF ET INDUSTRIEL

La Société académique d'architecture de Lyon, dans sa séance du 3 mai 1900 a, sur la proposition de son président, M. BISSUEL, décidé d'ouvrir des concours relatifs à l'art décoratif et industriel du bâtiment, entre tous les ouvriers d'art français habitant le département du Rhône.

Le Conseil général, dans sa dernière session, et sur le rapport de M. CAUSSE, a bien voulu donner son appui à la Société en votant une subvention qui permettra de distribuer des sommes d'argent, en son nom, aux lauréats de ces concours.

La Société académique d'architecture entend donner au mot *ouvrier d'art* le sens le plus étendu et l'appliquer de même aux employés, dessinateurs, modelleurs, etc., etc.

Les chefs d'industrie sont seuls exclus de ces concours.

Les œuvres ne pourront être présentées que sous un seul nom.

La Société fera son possible pour organiser une exposition publique des objets présentés dans un local encore indéterminé.

Les concours devront être déposés au Palais Saint-Pierre le lundi 1^{er} octobre 1900, avant 4 heures.

Les concurrents devront prévenir le secrétaire, avant le 24 septembre 1900, de la nature et des dimensions de l'œuvre ou des œuvres qu'ils auront l'intention de présenter et joindre une lettre indiquant le lieu de leur naissance, leur âge, les patrons chez lesquels ils ont travaillé et une courte notice explicative de leur travail.

Conformément aux statuts de la Société, le jugement du concours sera confié à une Commission, composée de sept membres, élue au scrutin secret. Le jugement sera ensuite rendu par la Société, également au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Les objets primés seront rendus à leurs auteurs à la condition que des clichés photographiques, d'un format minimum 13 x 18, seront déposés aux archives de la Société.

Les prix seront distribués aux auteurs des projets primés dans la séance solennelle de la Société, qui aura lieu avant la fin de l'année courante.

Pour l'année 1900, il est proposé aux concurrents les sujets suivants :

PREMIER CONCOURS. — Œuvre d'art en fer forgé, telle que *Panneaux de remplissage, Impostes, Chenets, Ecrans, Chandeliers, Heurtoirs de porte, Lanterne, Lustre, Barrière*, etc., ou tout autre ouvrage de cette nature au choix des concurrents, mais n'ayant pas été récompensé dans des concours ou des expositions précédentes.

Pour ce concours, des dessins, maquettes et photographies pourront être présentés, mais les prix seront donnés de préférence à des œuvres exécutées.

PREMIER PRIX : Une Médaille de vermeil et 100 francs.

DEUXIÈME PRIX : Une Médaille d'argent et 50 francs.

DEUXIÈME CONCOURS. — Dessin ou maquette d'une *Cheminée* pour la salle à manger d'un hôtel de voyageur. Cette cheminée sera surmontée d'un trumeau et portera l'indication des amorces de la salle dans laquelle elle sera placée. La hauteur de cette salle est fixée à 5 m. 50. Les plan, coupe et élévation seront à l'échelle de 0 m. 10 par mètre. Une planche donnera les détails au quart de l'exécution.

PREMIER PRIX : Une Médaille de vermeil et 100 francs.

DEUXIÈME PRIX : Une Médaille d'argent et 50 francs.

Les prix indiqués ci-dessus sont un *minimum*. Ils pourront être augmentés suivant l'importance des concours et par les envois sollicités des pouvoirs publics qui pourraient être mis à la disposition de la Société.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. François Roux-Sertz, secrétaire, rue de Bonnel, 17, mardi, jeudi et samedi, de 2 à 5 heures.



L'article que nous avons publié, le 1^{er} mars dernier, sur ce procédé, nous a valu un certain nombre de demandes de renseignements; nous compléterons aujourd'hui nos indications par ce qui suit, de telle sorte que tous nos lecteurs en puissent profiter. Comme la précédente, la gravure qui illustre notre article nous a été obligeamment communiquée par le *Bulletin des marchands de papiers peints*.

Dans notre premier article, nous n'avions cru devoir grouper, sous le nom de vitrophanie, que les résultats obtenus au moyen des papiers *unis* ou *imprimés*; les panneaux que nous reproduisons aujourd'hui sont au contraire *peints à la main*: ils sont utilisés dans une décoration de croisée; ils feront connaître à nos lecteurs un élément de plus dans l'art de décorer les verres.

Ce genre, d'un aspect des plus gais et des plus coquets, est d'un emploi décoratif tout désigné pour les croisées d'une chambre, d'un boudoir, d'un cabinet de toilette, petite salle à manger, ou pour les parois vitrées d'une véranda. Peints à la main par d'habiles artistes, ces panneaux peuvent se varier à l'infini.

J'énumérerai, avec les brillants soleils tournesols de notre gravure, les gracieuses compositions de fleurs d'hydrangéas ou de buissons d'églantines, avec nids d'oiseaux; les iris couleur d'or et les iris de violet velouté, avec eau et nénuphars; les légères suspensions de grappes de glycines, de tiges de volubilis, de cobéas ou de clématites; les tiges opulentes des dahlias et des hortensias; les grêles plantes japonaises, leurs congénères, les fragiles chrysanthèmes simples et les chrysanthèmes doubles; les chauds coloris de la vigne vierge automnale; et les rutilants pavots rouges de Constantinople; les branches de lilas, les ruches des digitales campanulées et une superbe envolée d'hirondelles à travers des branches de pêcheurs en fleurs; dans la série animée, je citerai encore des canards luttant, par la beauté du plumage, avec les iris violets qui les avoisinent; des ibis, dont la robe blanche s'allie harmonieusement avec des iris jaunes et les flamands roses, aux jambes effilées qui rivalisent de légèreté avec les tiges de bambous, leurs voisines.

De telles ressources, en motifs principaux, donnent au décorateur la plus grande latitude pour combiner un encadrement, dont la fantaisie sera toujours la règle, celui qui a été consacré à l'entourage des deux motifs, soleils et tournesols de notre gravure, donne l'exemple d'un couronnement pour décor riche; mais, à titre d'indication, nous avons donné deux modèles de coins d'angles pour l'encadrement ordinaire, se composant du champ et de la bordure.

Après l'énumération des sujets ci-dessus, il convient d'ajouter que l'exécution en est parfaite, avec mention spéciale pour la souplesse du vernis, que l'on croyait, jusqu'ici, être l'apanage de l'étranger.

C'est, en somme, un double succès pour le goût et l'industrie française: la France affirme ainsi, une fois de plus, l'inépuisable fécondité de son génie artistique, et nous démontre qu'envers et contre tous elle saura toujours conserver, sur ses rivales, son incontestable supériorité.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Travaux à exécuter en 1900.

Ligne d'Albertville à Annecy	800 000 fr.
— d'Arlanc à Darsac	4 000 000
— Sembadel à Craponne	600 000
— d'Épinal à Dijon	1 500 000
— de Salon à la Calade	1 100 000
— de Morbier à Morez	400 000
— de la Mure à Paray-le-Monial	1 300 000
— de Lons-le-Sauvier à Saint-Jean-de-Losne	2 300 000
— de Langogne au Pay	1 000 000
— de Givors à Lozanne	1 000 000
— d'Anduze à Saint-Jean-du-Gard	200 000
— du Fayet à la frontière (voie étroite)	1 000 000
— Traversée du Rhône à Avignon	1 600 000
— Ligne de Valdonne à la Barque Faveau	500 000
— d'Orange à Vaison et au Buis-les-Baronnies (voie étroite)	500 000
Total	<u>17 800 000</u>

Ligne de Sathonay à Bourg et à Bellegarde. — A la suite de la chute d'un bloc de rocher au kilomètre 28.320 de la ligne considérée, le service du contrôle a appelé l'attention de la Compagnie sur l'état des talus, côté droit de la ligne, entre le passage à niveau n° 70 et le kilomètre 63, où des éboulements peuvent se produire.

Sur ce parcours, le chemin de fer est établi à flanc de talus naturels fort déclinés, composés de sable et de graviers mélangés de blocs susceptibles de se dégrader sur certains points au moment des grandes pluies, en occasionnant ainsi des obstructions de fossés et des arrêts dans l'écoulement des eaux.

Pour améliorer la situation, on coupera ces talus naturels par des gradins en maçonnerie, de façon à les ramener à l'inclinaison habituelle des remblais et, sur certains points, ces talus seront consolidés par des muraillements.

Les travaux à faire s'élèveront à la somme de 63.500 francs, et seront exécutés sous les ordres de M. Dessirier, ingénieur du III^e arrondissement de la Voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

Ligne de Moret à Roanne. — La somme de 95.400 francs est allouée pour l'établissement de deux voies de garage paire et impaire à la gare de Villeneuve sur-Allier.

En vue de permettre dès l'ouverture de la ligne de Paray-le-Monial à Lamure, le détournement d'un certain nombre de trains par le Bourbonnais, il sera nécessaire d'établir des voies de garage nouvelles dans plusieurs gares de cette ligne. On procède en ce moment à l'étude détaillée des divers projets qui seront soumis successivement au Conseil d'administration, au fur et à mesure de leur préparation.

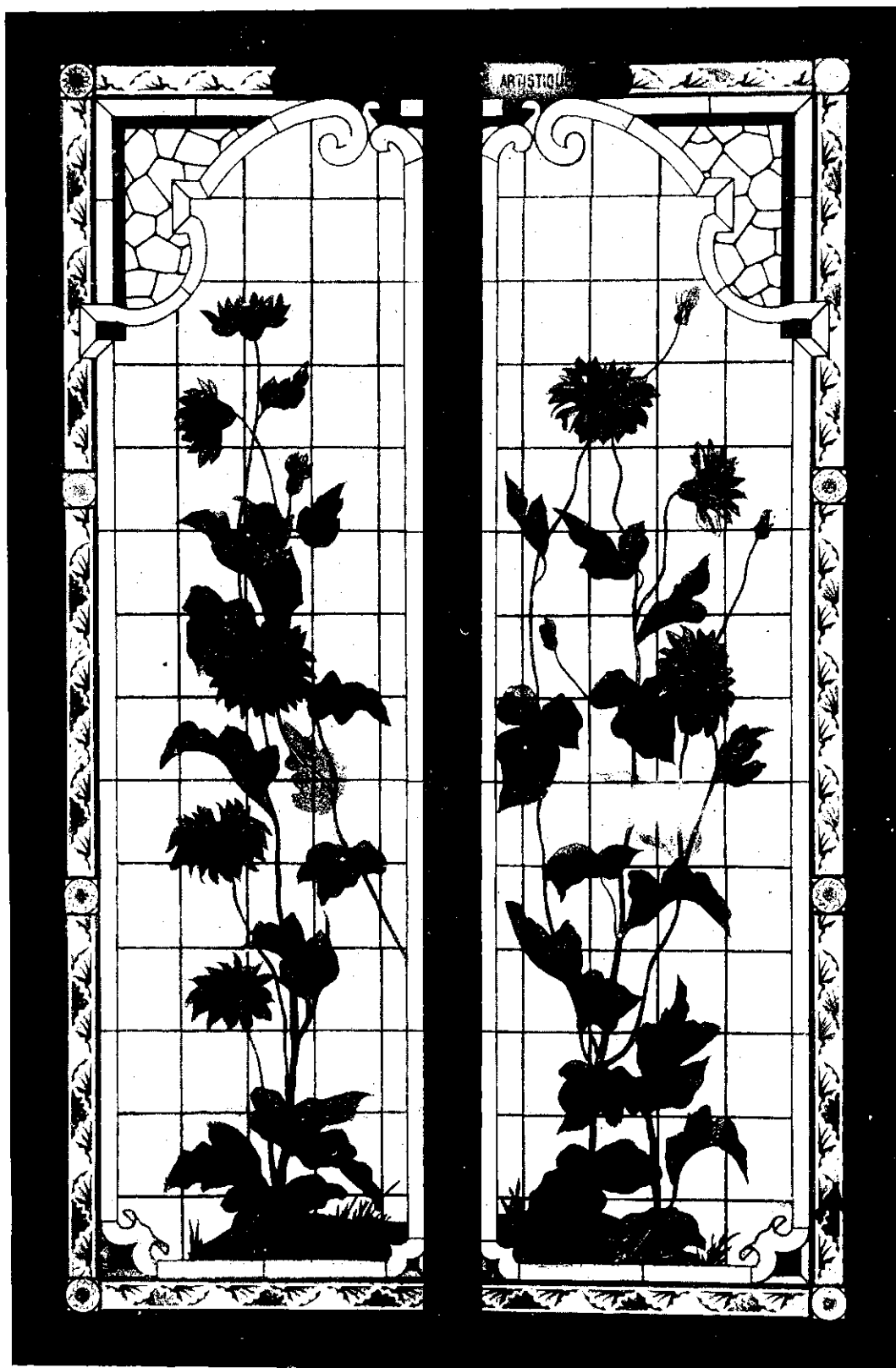
Celui qui nous occupe comporte la création de deux voies de garage, l'une paire, l'autre impaire, ayant chacune 500 mètres de longueur utile, et devant permettre, entre autres choses, de dégager la gare de Moulins.

La voie de garage impaire serait intercalée entre la voie principale n° 1 et la voie n° 3 convenablement ripée, le branchement de soudure de cette dernière étant en même temps reporté le plus possible vers Lyon.

Quant à la voie de garage paire, elle sera établie latéralement à la voie n° 2 jusqu'au droit de la soudure des voies du local, et se prolongera ensuite en ceinture de la cour des marchandises, pour se terminer en cul-de-sac à l'entrée de cette dernière.

L'établissement de ces deux voies nouvelles occasionnera l'élargissement de la plateforme, l'exécution d'un cube important de déblais, l'allongement à droite et à gauche du P. à N. n° 123, la construction d'un mur de soutènement et d'un mur de pied le long du chemin latéral à la Cour des marchandises.

VITROPHANIE



PANNEAUX PEINTS A LA MAIN
MAISON BOUCHE A LYON

Les signaux actuels seront remaniés et de nouveau seront installés.

Ces travaux seront exécutés sous les ordres de M. Regnoul, ingénieur du X^e arrondissement de la voie à Nevers.

Ligne de Bourg à Bellegarde. — M. Rascol, ingénieur en chef chargé du VII^e arrondissement de la voie, à Lyon, 10, cours du Midi, va, dans le plus bref délai possible (vu l'urgence), mettre en adjudication les travaux relatifs à la consolidation des talus de diverses tranchées situées sur la ligne de Bourg à Bellegarde.

Ces travaux, qui s'élèvent à 66.500 francs, comportent :

2098 mètres cubes de déblais dans tout terrain autre que le roc; 460 mètres cubes dans le roc; 180 mètres cubes de démolition de maçonneries à pierres sèches; 2767 mètres cubes de maçonnerie ordinaires pour murs de soutènement en gradins et muraillement; 861 mètres linéaires de maçonneries de moellons têtus pour garde ballast; 18 mètres cubes de refouillement à la broche dans le rocher friable; 18 mètres cubes de maçonnerie au ciment et 49 mètres superficiels de perrés.

Principaux prix de la série locale. — Fouilles dans tout terrain autre que le roc : 1 franc le mètre cube. Fouilles dans le roc au pic ou à la mine : 4 francs le mètre cube. Maçonnerie ordinaire : 18 francs le mètre cube. Maçonnerie pour garde-ballast : 3 fr. 50 le mètre linéaire. Refouillements à la broche : 15 francs le mètre cube. Maçonnerie de ciment : 35 francs.

Incombustibilité des constructions en Russie

On sait que le coût de la construction est très élevé en Russie : le prix des charpentes et constructions métalliques mises en place est de 3 r. 25, 3 r. 50 le poud, soit 55 francs les 100 kilogrammes, ce qui fait revenir la sagène carrée¹ en constructions métalliques à 200 roubles, soit 120 francs le mètre carré.

La brique vaut 25 à 27 roubles le mille, soit 65 à 70 francs. Le ciment vaut 5 r. 50 le tonneau de 10 pouds, soit 90 francs la tonne, on estime que la sagène carrée couverte en constructions briques revient à 125 roubles, soit 75 francs le mètre carré.

Quant aux constructions en bois, qui sont de beaucoup les plus nombreuses, elles reviennent, suivant les régions, au tiers ou à la moitié du prix des constructions en briques.

On compte, en pratique, qu'il faut 40 à 45 pieds cubiques de bois pour couvrir une sagène carrée, le prix d'un pied cube de bois mis en œuvre oscillant aux environs d'un rouble, c'est à 40 à 45 roubles que revient la sagène carrée couverte en construction de bois, soit 25 à 27 francs le mètre carré.

Le grand inconvénient du bois est sa combustibilité. Au Congrès de navigation fluviale de Saint-Petersbourg, en parlant du coût de la construction des magasins généraux, le général Jarintsoff a donné des renseignements intéressants sur les procédés de silicatisation des bois de construction tels qu'ils se pratiquent en Russie. Actuellement, c'est l'enduit Parman de Saint-Petersbourg qui est le plus répandu, il est composé de verre soluble avec adjonction de craie pulvérisée, de tripoli, de terre d'infusoires ou du spath calcaire, suivant la région. Dans une expérience faite, un plafond de bois recouvert de trois couches de cette composition a résisté pendant trois quarts d'heure au feu d'un bûcher d'une archine (71 centimètres de hauteur) imbibé d'un poud (16 kg. 38) de pétrole.

Le procédé au sulfate d'alumine, indiqué par un instituteur rural, donne d'excellents résultats et tend à se répandre dans les campagnes. Le bois de construction est imbibé d'une solution de sulfate d'alumine, puis on l'imprègne d'une solution potassique, il

y a formation de sulfate de potasse et séparation d'alumine réfractaire et insoluble qui pénètre les pores et fissures du bois. Le prix du sulfate d'alumine varie de 1 r. 20 à 1 r. 50 le poud, soit 20 à 25 francs le quintal.

Mais c'est un procédé américain récemment appliqué que le rapporteur préconise plus spécialement. En comptant que, dans ce procédé, il faut 3 livres, 2 de sulfate d'ammoniaque et 0 liv. 25 de chlorure d'ammonium, il estime que le prix de l'opération revient à 26 cop. 4 le pied cubique de bois, tandis que le prix de ces sels n'est que de 14 copecks en Angleterre.

	Copecks.
Sulfate de chlorure d'ammonium . . .	26 4
Main-d'œuvre et frais d'opération . . .	7 »
Intérêt du capital et amortissements. . .	6 »
Administration et frais généraux . . .	10 »
Soit . . .	50 »

Le prix de revient d'un pied cubique de bois valant 1 rouble mis en œuvre.

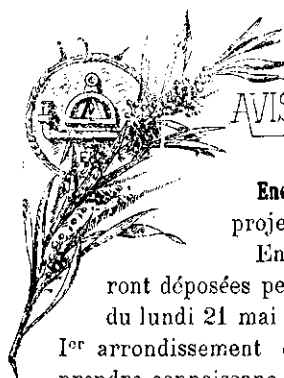
Ces prix sont établis pour une usine valant 200.000 roubles et travaillant 320.000 pieds cubes de bois de construction à l'année.

En estimant que 45 pieds cubiques de bois vont par sagène carrée de surface couverte, le prix de la construction en bois incombustible est de 67 roubles à la sagène carrée, soit 40 francs le mètre carré.

Le prix de l'opération peut paraître élevé, mais il y a encore avantage considérable en considérant qu'au point de vue de la résistance au feu, les constructions métalliques seules sont insuffisantes et qu'il est indispensable de les recouvrir de briques, de tuiles spéciales ou d'un béton d'une épaisseur de 1 à 4 pouces.

Les constructions en bois rendues incombustibles sont très économiques en Russie et présentent comme sécurité une résistance au feu qui n'est pas moins grande que celles des constructions en briques et en fer. Coûtant moitié moins cher, il n'est pas surprenant de les voir se répandre de plus en plus en Russie.

(Communication de M. Louis Journolleau, ingénieur des arts et manufactures, à Moscou.)



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête — Il est ouvert une enquête sur le projet d'élargissement de la rue des Ecoles.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 21 mai 1900, dans les bureaux de l'état civil du I^{er} arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 juin 1900, de midi à 4 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

— **Modification des alignements du chemin vicinal ordinaire n° 99 « de Saint-Théodore » et aliénation de la partie du chemin à abandonner par suite de cette modification.** — Les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mardi 5 juin 1900, dans les bureaux de l'état civil du III^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

¹ La sagène carrée est de 4 m. q. 55.

A l'expiration du délai ci dessus fixé, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 juin 1900, de midi à 4 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

— *Modification des nivellements des chemins vicinaux ordinaires n^{os} 44 « des Culattes » et 63 « de la Scaronne ».* — Les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mardi 5 juin 1900 dans les bureaux de l'état civil du III^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 juin 1900, de midi à 4 heures du soir, les observations et oppositions que les intéressés auraient à produire.

La Municipalité lyonnaise :

Maire	MM. Augagneur.
Premier adjoint	Frédéric Robin.
Deuxième adjoint	Lavigne.
Troisième adjoint	Beauvisage.
Quatrième adjoint	Decléris.
Cinquième adjoint	Clavel.
Sixième adjoint	Faure.
Septième adjoint	Bizet.
Huitième adjoint	Albert.
Neuvième adjoint	Vécat.
Dixième adjoint	Bataille.
Onzième adjoint	Brunard.
Douzième adjoint	Deleuvre.
Treizième adjoint	Victor Fort.
Quatorzième adjoint	Bossy.
Quinzième adjoint	Marietton.
Seizième adjoint	Pierre Robin.
Dix-septième adjoint	Cadet.
Secrétaires	Caillot, Mermillon, Jacquet.

PREMIÈRE COMMISSION

Finances et comptabilité. — Contentieux. — Pensions. — Architecture. — Octroi. — Instruction publique. — Assistance publique. — Hygiène. — Alimentation. — Dons et legs. — Beaux-Arts. — Affaires diverses.

MM. Appleton, D. Blanc, Bonneval, Deleuvre, Devay, Devic, Didier, Dupont, Fagot, Jean Faure, Gonindard, Gourju, Hoffherr, Jacquet, Mairet, Marietton, Mermillon, Mollard, Pierre Robin, Roche, L. Vally, Vécat, Voidier.

DEUXIÈME COMMISSION

Voirie urbaine et vicinale.

MM. Abel, Albert, Bataille, Bizet, Brunard, Cadet, Caillot, Carle, Chasson, Chevrot, Coléon, Curtelin, Falconnier, Victor Fort, D^r Gailleton, Garnier, Masson, Menut, Meynard, Nové-Josserand, Piaton, Raton, Roux, Veyron.

La Cascade du Trocadéro. — La grande cascade du parc du Trocadéro, établie en 1878 en même temps que le palais avait, depuis cette époque, été très négligée, en dehors d'une réparation sommaire faite en 1889 pour en rendre l'aspect présentable pendant l'Exposition.

Non seulement les rampes d'illumination, les vases qui l'ornaient et jusqu'aux appareils nécessaires au fonctionnement des berges et de la cascade se trouvaient par suite, dans un état déplorable, mais encore de nombreuses fissures s'étaient produites dans les différents bassins et des infiltrations d'eau compromettaient assez sérieusement la solidité des anciennes carrières sur lesquelles est

établie la cascade pour qu'il fût impossible de laisser les bassins remplis d'eau.

On a jugé, avec juste raison, que cet état de choses ne pouvait être maintenu pendant l'Exposition et on a décidé, malgré l'importance de la dépense, qui atteint près de 100.000 francs, de faire les réparations nécessaires.

Il fallait aussi assurer l'alimentation de cette cascade, alimentation qui se faisait autrefois au moyen du bassin réservoir de la place du Trocadéro, supprimé pour l'exposition de Madagascar.

On a donc été conduit à rechercher une solution aussi économique que possible, n'entraînant pas de modifications trop considérables du réseau souterrain de conduites et d'appareils existant sous la cascade même et surtout employant une quantité d'eau aussi minime que possible pour ne pas risquer d'entraver le service d'incendie installé dans les constructions du parc.

Cette solution, assez originale, consiste à reprendre, dans le bassin du bas, les eaux déjà utilisées et à les refouler sous pression, au moyen de pompes mues électriquement et installées dans le sous-sol, pour alimenter de nouveau la cascade et les gerbes.

Congrès international de l'Art théâtral. — Un Congrès international de l'art théâtral se tiendra à Paris du vendredi 27 au mardi 31 juillet 1900.

Ce programme comporte surtout : l'architecture intérieure et extérieure des théâtres, la sécurité des spectateurs, l'éclairage des salles et des scènes, la machinerie, la décoration et les costumes, la mise en scène des pièces classiques ou modernes, et enfin des questions d'ordre général concernant les auteurs, les artistes et le public.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accepté la présidence du Comité d'honneur du Congrès dans lequel figure M. Pascal, architecte, membre de l'Institut, inspecteur général des Bâtiments civils ; d'autre part, nous relevons les noms de M. Henri Bunel, architecte en chef de la Préfecture de police, comme vice-président, et de M. Cassien Bernard, architecte de l'Opéra, comme membre de la Commission d'organisation.

La première section du programme préliminaire, consacrée à l'architecture théâtrale et placée sous la haute direction de M. Bunel, comprend :

1^o Plans, distributions et aménagement intérieur des salles de spectacle, concert et auditions diverses ; 2^o proscenium (maintien ou suppression), installation de l'orchestre ; 3^o règlements et ordonnances concernant la sécurité des spectateurs et des artistes en France et à l'étranger ; 4^o construction et aménagement d'un théâtre populaire.

Les architectes des Bouches-du-Rhône. — Le Bureau de la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour 1900-1901 est ainsi composé ; MM. PANGŒY, président d'honneur ; E. TROUMP, président ; A. LIEUTIER et C. D'ALBERT, vice-présidents ; V. BARIATIER, secrétaire-architecte ; LAZARE PEYRON, secrétaire ; A. SAUREL, trésorier.

Photographie. — Nous croyons devoir signaler à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de photographie la transformation de la *Photo-Revue* qui, de mensuelle qu'elle était, est devenue hebdomadaire.

Cette publication, dirigée par M. Charles MENDEL, est certainement, à l'heure actuelle, la plus lue et la plus documentée des publications photographiques. On la trouve d'ailleurs entre les mains de tous les amateurs.

Le prix du numéro ne sera pas modifié et cette publication sera vendue comme précédemment au prix de 10 centimes chez les libraires, dans les gares et dans les kiosques.

LE CLOU DE 1900

Au moment où par tous les points du globe des millions d'individus se préparent à venir admirer les merveilles enfantées par l'Exposition de 1900, il est intéressant de se demander ce qui les frappera le plus dans cette prodigieuse mise en scène de l'apothéose du XIX^e siècle.

En 1889, c'est la Tour Eiffel qui eut, avec la Galerie des Machines, les honneurs de ce que l'on est convenu d'appeler le *Clou* de l'Exposition.

Mais ces deux magnifiques productions du génie industriel, quoique figurant encore en bon rang dans le plan de 1900, ne sauraient évidemment plus briguer la première place pour laquelle il leur manque l'indispensable caractère de la nouveauté.

On a fait bien des efforts pour échapper en 1900 à cette sorte de tyrannie du fer qui avait en 1889 accaparé l'attention générale au détriment d'œuvres peut-être plus artistiques, mais moins compréhensibles pour la masse.

De là ce mirifique entassement de palais somptueux dont l'ensemble féerique est un véritable et perpétuel éblouissement des yeux.

Mais rien cependant n'a pu avoir raison des merveilleuses ressources de la métallurgie et c'est encore le fer qui aura fourni pour l'Exposition de 1900 le monument qui, par l'audace et l'originalité de sa construction, captivera les regards des foules ébahies : le Clou de 1900 sera en effet, quoi qu'on ait fait, la Grande Roue de Paris!

Comment s'en étonner quand on songe au fantastique problème que pose à première vue aux regards étonnés cette sorte de monstre aérostat qui, sous la forme d'une gigantesque roue de bicyclette, transporte dans une magique ascension seize cents voyageurs à la fois?

Certes, le visiteur de l'Exposition de 1900 pourra se repaître la vue à satiété des splendides productions artistiques qu'il rencontrera à chaque pas dans cette fourmillière de merveilles, mais toujours la Grande Roue l'inquiétera de sa mystérieuse et imposante masse, il la reverra partout comme une obsession jusqu'à ce que, contemplant du sommet de ses 106 mètres de hauteur, l'assemblage de palais qui forme son féerique piédestal, il en aura compris la facile théorie.

C'est la recherche de l'explication du problème d'équilibre qu'elle pose qui fera le prodigieux succès de la Grande Roue.

Elle est bien simple cependant, mais combien intéressante!

La Grande Roue n'est en effet qu'une énorme roue de bicyclette avec son axe, ses rayons, sa jante, tous ces organes proportionnés au formidable poids qu'elle doit porter.

La seule différence consiste dans la disproportion de son propre poids par rapport au poids qu'elle doit porter, cela on le comprend pour l'absolue sécurité des voyageurs.

Alors qu'une roue de bicyclette porte vingt fois son poids, la Grande Roue, malgré ses seize cents voyageurs installés dans les quarante wagons qu'elle transporte à la fois dans les airs, ne portera que le quart de son poids énorme de 650.000 kilogrammes.

On voit que c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour éloigner toute crainte de danger dans l'ascension.

L'expérience a d'ailleurs été faite au cours de l'année 1899 par des centaines de mille de visiteurs qui ont goûté le charme de cette pittoresque ascension de la Grande Roue.

Par une ingénieuse disposition de wagons complètement fermés de glaces et suspendus sur des axes pivotants d'un système particulier, cette ascension se fait sans aucune trépidation et, chose remarquable, sans le moindre vertige.

Cela permettra à bien des gens d'aller faire connaissance avec les régions éthérées que la crainte du vertige leur avait jusqu'ici rendues inaccessibles et on peut croire ainsi que la Grande Roue de Paris recevra autant de visiteurs que l'Exposition elle-même. Ce sera la juste récompense des hardis ingénieurs qui l'ont construite.

ARGUS.

DESSINATEUR On demande un bon premier dessinateur architecte. — S'adresser aux bureaux du Journal.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 15 au 30 mai.

LYON

Rue du Réve-d'Or. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. J. Leblanc. — Architecte, M. Géry, rue de Bonnel, 20.

Rues de la Buire, de l'Abondance et du Lac. — Bâtiments pour bureaux, magasins et usine. — Propriétaire, M. Léon Sézanne, 2, rue Saint Côme. — Architecte, M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Rue du Béguin et place Saint-Louis. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Leduc, rue de Marseille, 39. — Architecte, M. Cadet, rue Ney, 75.

Rue de Bonnel (masse 77). — Maison de rapport. — Propriétaire, MM. Paasu frères, rue des Asperges, 21. — Architecte, M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Rue du Béguin, 12, et rue Rachais. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Taton, cours Gambetta, 60.

Boulevard de la Croix-Rousse. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Peyrot, rue Terme, 5. — Entrepreneur, M. Peturaud, rue Terme, 5.

Avenue des Ponts 76. — Exhaussement. — Propriétaire, M. Cessieu, rue de La Roche, 4.

Rue Duguesclin, 149. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Thonériu, cours Gambetta, 13. — Architecte, M. Pras.

Montée Saint-Laurent, 17. — Maison de rapport. — Propriétaire, M^{me} veuve Chirat, montée Saint-Laurent, 15. — Architecte, M. Feuga, place des Célestins, 6.

Rue Pierre-Cornaille (masse des hospices 77). — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Bonnardel, Mallevall (Loire). — Architecte, M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Chemin des Mures, 28. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Estaque, même adresse.

Rue Saint-Amour, 9. — Bâtiment industriel. — Propriétaire, M. Favicr. — Entrepreneur, MM. Nauche frères, cours Gambetta, 53.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 9 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Asile départemental d'aliénés à Bron. Travaux d'entretien pendant les années 1900, 1901, 1902. — 1^{er} lot. Plâtrerie et peinture. Estimation annuelle, 5 000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Zinguerie et ferblanterie. Estimation annuelle, 10 000 fr. Cautionnement, 1 000 fr.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Rhône. — Samedi 9 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 86. Traversée de Givors. Convertissement en chaussée pavée en pavés d'échantillon de la chaussée de la rue Victor-Hugo, pavée en cailloux roulés, entre les points kilométriques 21 k. 904,5 et 21 k. 715, sur une longueur de 270 m. 50. Travaux à l'entreprise, 20 886 fr. 05. Somme à valoir pour travaux imprévus, 1 313 fr. 95. Total, 22 200 fr. Montant du cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 700 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Autonne, ingénieur ordinaire, rue Montbernard, 9, Lyon, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Rhône. — Mardi 12 juin, 1 h. — *Hospices civils.* — Parcelle de la masse n° 104. Superficie : 655 mètres 64 décimètres. Mise à prix : 88 511 fr., soit 135 fr. le mètre carré. Confins : au midi, sur 17 mètres 78 centimètres, la rue de la Part-Dieu ; au levant, sur 36 mètres 95 centimètres, les parcelles vendues à MM. Tournier et Conavy ; au nord, sur 17 mètres 78 centimètres, une parcelle vendue à MM. Moreau, Gay, Bagnard et Richard ; et au couchant, sur 36 mètres 80 centimètres, une parcelle louée à M. Mathian. La mise en adjudication de cette parcelle a été autorisée par arrêté préfectoral, en date du 26 avril 1900.

L'adjudication aura lieu, aux enchères publiques, à la bougie éteinte et au par-dessus de la mise à prix, par-devant M^e Muguet, notaire de l'administration des hospices, demeurant rue Puits-Gaillot, n° 1, le mardi, 12 juin 1900, à 1 heure après midi, dans la salle des assemblées de la commission exécutive, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Nul ne sera admis à enchérir, s'il n'a versé, à la caisse des hospices, une somme de 10 000 fr. à titre de cautionnement préalable.

Le cahier des charges et le plan sont déposés, au bureau des domaines, à l'administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Rhône. — Jeudi 14 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par

adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles Dezaire, cours Suchet, 56, et Dyen, rue Smith, 11 (sur cour), acquis par la ville en vue de l'ouverture de la rue Qui-vogne.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées ; sur la mise à prix de 600 fr. ; elle sera tranchée au profit de celui qui aura offert la plus forte somme au-dessus de cette mise à prix. Cautionnement provisoire, 200 fr.

Le cahier des charges relatif à la vente des matériaux dont il s'agit est déposé à la mairie de Lyon (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 28 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles situés rue Moncey, 175, 177 et 179, et acquis par la ville en vue de l'élargissement de cette voie publique. Mise à prix, 1.800 fr. Cautionnement, 400 fr.

Le cahier des charges relatif à la vente des matériaux dont il s'agit est déposé à la mairie de Lyon (bureau des Travaux Publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 10 juin, 2 h. — *Mairie de Champdor.* — Travaux communaux. Aménagement des bacs et fontaines publiques. Pavage. Etablissement d'une place publique et divers. Montant des travaux, 13.765 fr. 50.

Renseignements à la mairie ou chez M. Charles Moinat, architecte à Nantua, auteur du projet.

Ain. — Dimanche 10 juin, 3 h. — *Mairie de Charencin.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Saint-Maurice à Fitignieu. Construction entre Saint-Maurice et Fossieu, sur 1.853 m. 80. Montant des travaux, 9.259 fr. 78. A valoir, 440 fr. 22. Total, 9.700 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa par l'agent voyer d'arrondissement de Belley huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 17 juin, 2 h. — *Mairie d'Estivareilles.* — Construction d'une école mixte au hameau de Viviers. Terrassements et maçonneries. Montant des travaux, 5.775 fr. 77. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 3.006 fr. 25. — Couverture, tuiles plates et lattis. Montant des travaux, 557 fr. 44. — Gros fers et serrurerie. Montant des travaux, 869 fr. 75. — Plâtrerie et peinture. Montant des travaux, 817 fr. 44. — Vitrerie. Mont. des travaux, 108 fr. 40. — Zinguerie, ferblanterie, fontes. Montant des travaux, 267 fr. 60. Total, 11.402 fr. 65. A valoir, 547 fr. 35. Total général, 11.950 fr. Cautionnement, 600 fr.

Visa par M. Thévenet, agent voyer d'arrondissement à Montbrison, dix jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société anonyme immobilière des toitures, coupoles, construction de maisons avec toitures en béton armé, formant un certain nombre de petites coupoles avec jardin, terrasse, etc. Edification de ces toitures sur tous immeubles, etc. Siège social, 105, grande rue de la Guillotière. Durée 50 ans. Capital 250.000 fr. en 2.500 actions de 100 fr.

Villeurbanne. — Jeannetaud père et fils, entreprise de travaux de maçonnerie et tout ce qui s'y rattache, 142, cours de Villeurbanne. Durée 4 ans, du 1^{er} avril 1900. Capital 2.000 fr.

Belley. — C. Chausson et C^{ie}, exploitation de carrières, à Bouis, commune de Villebois. Durée 10 ans. Capital 5.000 fr. 2 avril.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Villefranche. — Succursale de Villefranche-sur-Saône des établissements H. Cornaz et C^{ie}, de Châlon-sur-Saône. Fabrication et vente de tous produits en ciments, notamment de la pierre artificielle. Dissolution du 20 mars 1900. Liquid. M. Tavernier, comptable à Villefranche.

Roanne. — Société Cloux, Boiron et Javogues. Liquid. M. Rivet, comptable, rue Carnot, 17 avril 1900.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	204 50	1 07 »
— en planche rouge	247 50	250 »
— — — jaune	197 50	200 »
Etain Banca en lingots	361 »	366 »
— Billiton et détroits en lingots	362 50	367 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	49 50	50 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	52 50	53 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	51 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	» »
— — — Autres marques	73 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	» »
— laminé	500 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	350 »	» »
— laminé	450 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	30 »	31 »
Fer à double T, AO	28 »	29 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	33 50	34 50
Mercure le kilo	775 »	800 »

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — C'est ce soir qu'aura lieu la première représentation de *L'Aiglon*, la comédie héroïque de Rostand qui obtient à Paris le plus éclatant succès. *L'Aiglon*, qui n'aura que dix représentations, sera joué par la troupe du théâtre Sarah-Bernhardt, tous les soirs et dimanche en matinée. Bureaux, 8 heures ; rideau, 8 h. 1/2.

Concerts Bellecour. — Orchestre du Grand-Théâtre sous la direction de M. Fargues. — Tous les soirs, à 8 1/2, grand concert ; les mardi, vendredi et dimanche, grande fête artistique, avec artistes de chant. — Aujourd'hui, *L'Africaine* et le *Cheval de bronze* d'Auber, par M^{lle} Fillod — Abonnements pour la saison, 12 francs.

Casino. — Dernier vendredi de Gala. Mardi, clôture.

Concerts de l'Horloge, cours Lafayette. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, Juno Salmo, le plus fort contorsionniste du monde ; Marguerite Perez, Jean Fernandez ; samedi, première de *Frantrognon*. — Dimanche et samedi, grandes matinées

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 23783

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 36, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — L'usage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour BÂTIMENTS. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trépi* (Isère) ; du *Vai d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Craus* (Freydiar-Gouy) ; *Chaux des Barbères* (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris ; à mouler, à enduire. Albâtre, *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annoay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseries* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun, Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annoay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

PRODUITS RÉFRACTAIRES

Ancienne Maison Jean MILLIOZ*, Fondée en 1850

L. PÉRINEL NEVEU Successeur

A SAINT-CHRISTOPHE PAR LES ECHELLES (SAVOIE)

Propriétaire des Carrières, fournisseur des principales Aciéries de la Loire, du Nord et de l'Est.
Usines à Saint-Christophe et à Saint-Jean-de-Couz (Savoie)

BRIQUES RÉFRACTAIRES SILICEUSES, RÉSISTANT AUX PLUS HAUTES TEMPÉRATURES POUR :
Aciéries, Hauts Fourneaux, Fonderies, Forges, Laminoirs, etc. — Verreries et Faïenceries

Briques spéciales pour Fours à Chaux et à Ciment

TERRES ET SABLES SILICEUX POUR CONVERTISSEURS BESSEMER
Poches et Creusets de Coulée. — Soles de Four. etc.

COULIS ET CIMENTS RÉFRACTAIRES

MOSAÏQUE

de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorations

MOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX

BERTIN & C^{ie} 223, avenue de Saxe, Lyon

Voir notre Exposition dans notre vitrine

DÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON

Demandez partout le "THE DES MANDARINS"
QUALITÉ SUPÉRIEURE

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :

FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE

NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX

E. S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

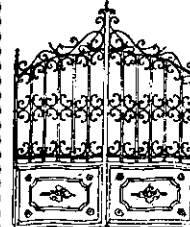
Envoi franco de l'Album

CHEMIN DE FER PORTATIF
SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.
Pour Travaux Publics
MINES, PLANTATIONS
WAGONS PERFECTIONNÉS
TRICYCLES
Jules WEITZ
LYON

Matériel
pour
Entrepreneurs
VENTE
LOCATION
AVEC
Faculté d'achat

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR
Exposition Industrielle de Saint-Etienne 1891 - Premier prix médaille d'Or
Exposition industrielle et agricole de Metziers 1892 - Premier prix médaille d'Or
EXPOSITION UNIV. de LYON 1894, 2 Médailles d'Or; Bordeaux 1895, HORS CONCOURS. Membre du Jury.

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE



J. BERNARD & C^{ie}

303, Rue Duguesclin

LYON

Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRES-VOIES

Outillage pour Entrepreneurs

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON